

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mardi Huit Octobre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Florent CAILLET, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD et Isabelle LEFOL-ANDRE.

ETAIENT ABSENTS :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nadia KNOEPFFLER est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Florent CAILLET à André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Freddy SOURISSEAU à Delphine CLOUET, Solenne HAMEL-GUITTON à Jean-François ORHON, Christophe GRANGE à Patrick BUCHET, Aurélie LARNAUD à Stéphane MELLIER et Isabelle LEFOL-ANDRE à Amélie CORNILLEAU.

Objet de la délibération

Convocation le 1er octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 21
Publié le 14 octobre 2024

2024-025 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services du SIVU de l'Enfance, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade(s)	Indice Brut	Temps de travail	Effectif demandé	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
ACCUEIL DU MERCREDI	Agent.e polyvalent.e d'entretien	Nettoyage des locaux de l'accueil du mercredi	Adjoint.e technique	IB 367	1.5 heure par mercredi	1	Du 16 octobre 2024 au 5 juillet 2025
MULTI ACCUEIL	Assistant.e petite enfance	Accueil des enfants à besoin particulier et de leur famille	Adjoint.e animation	IB 367	5 heures par journée d'intervention	1	

Le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° ,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non-permanents dans les conditions exposées ci-dessus,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 21

Abstentions : 0

Votants : 21

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

DECIDE la création des emplois non permanents proposés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance

AUTORISE monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondants

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

